

## **SAS TESSI MD**

Société par Actions Simplifiée au capital de 608 000 euros  
Siège social : Boulevard des Arpents  
78310 COIGNIERES

300 647 609 RCS VERSAILLES

÷

A l'Associée Unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société TESSI MD et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Les causes et conditions de ces opérations qui réduiront le capital de votre société ont été exposées dans le rapport du Président.

Il est prévu :

- ❖ Dans une première étape, de réduire le capital social à zéro par voie d'apurement partiel des pertes cumulées nettes des réserves et report à nouveau par voie d'annulation de la totalité des 10 000 actions de valeur nominale de 60,80 € l'action composant le capital social de la Société soit un montant de 608 000 €.
- ❖ Dans une seconde étape, d'augmenter le capital social à hauteur de 470 000 € par l'émission au pair de 4 700 actions nouvelles de 100 € de nominal chacune à souscrire en numéraire par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- ❖ Dans une troisième étape, de réduire le capital social :
  - D'un montant de 115 366,95 € sur les pertes apparaissant dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et non encore apurées après la réduction du capital social énoncée dans la première étape.
  - D'un montant de 200 000 € sur les pertes probables de l'exercice 2011.

Cette troisième étape fait ressortir une réduction de capital social de 315 366,95 € par voie d'annulation de 3 153,6695 actions sur les 4 700 composant le capital social de votre société. Le nombre d'actions restant après cette opération est de 1 546,3305.

Ces trois premières opérations sur le capital social appellent de notre part les observations suivantes :

Les opérations de réduction de capital s'inscrivent dans le cadre d'un assainissement de la situation financière de la société, eu égard au montant des pertes cumulées de la société qui s'élevait à 723 367 € au 31 décembre 2010. La première réduction ramenant le capital social à zéro euro ne pourra avoir son plein effet que sous la condition suspensive de l'approbation par l'Associée unique de la deuxième résolution prévoyant une augmentation de capital social de 4 700 actions nouvelles de 100 € nominal soit 470 000 €.

En effet, la première réduction de capital social n'étant pas suffisante pour reconstituer le capital social et permettre l'apurement des pertes nettes cumulées et la perte probable 2011 évaluée à 200 000 €, une augmentation de capital social d'un montant supérieur aux pertes restantes et probables de 315 366,95 € est indispensable. A l'issue de cette augmentation de capital social prévue à hauteur de 470 000 €, le capital social sera réduit d'un montant équivalent aux pertes restantes et à la perte 2011 soit 315 366,95 €.

- ❖ Dans une quatrième étape ; dans un souci purement technique de suppression des rompus découlant des opérations ci-dessus, de réduire le capital social d'un montant de 33,05 € par voie de réduction complémentaire de 0,3305 action de la société.

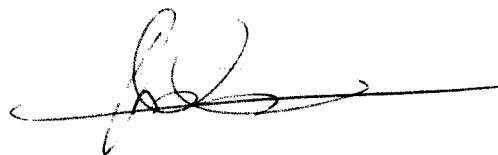
Au final, le capital social de votre société après ces opérations sera de 1 546 actions d'une valeur nominale chacune de 100 euros soit 154 600 euros.

Ces observations ne sont pas de nature à remettre en cause la régularité des trois réductions de capital social envisagées qui sont liées aussi à l'augmentation de capital social de votre société.

Echirolles, le 19 décembre 2011

**SOVEC**

Société de Commissaire aux comptes  
représentée par



**Martine PACCOUD**  
Commissaire aux comptes